



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : 68
Qui ont pris part à la délibération : 30
Dont pouvoirs : 8
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19h34, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean HALLAIS à Champs-sur-Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 27 mars 2024 suite à convocation faite le 13 mars 2024, une deuxième convocation a été faite le 27 mars, pour réunion le 3 avril 2024.

Étaient présents : 22

Mme NGUYEN Khanh, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 17

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RIBAILLE Catherine, Mme BOISSOT Colette, Mme SAUNIER Nicole, M. LASMIER Robert, Mme TOMAS Elodie, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme RICHARDSON Esther, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 29

Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. VERAX Jérôme, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 8

Mme RIBAILLE Catherine en faveur de Mme GREGOIRE NATACHA, Mme BOISSOT Colette en faveur de M. Luc CHEVALIER, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine en faveur de Mme DESCROIX Patricia, M. BEGUE Gérard en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme RICHARDSON Esther en faveur de M. PILGRAIN Hervé,

Secrétaire de séance : Mme NGUYEN Khanh

DELIBERATION N°SI-DEL-2024-09 : COMPTE DE GESTION -EXERCICE 2023.

Approbation du Compte de Gestion 2023 établi par le Trésorier.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion a été dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé un extrait du compte de gestion 2023 en annexe.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur cette délibération

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur REMONGIN, Trésorier, pour l'année 2023,

CONSIDERANT la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

OUÏ Monsieur CHEVALIER, Rapporteur en Comité Syndical,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

D'APPROUVER le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023.

Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 30
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
des
C.P.R.H.**



Ainsi fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

**Le Président
Luc CHEVALIER**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.